

Conseillers en exercice :	23
Présents :	19
Pouvoirs :	3
Absents non représentés :	1

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 014-211407127-20260428-01CM2026031-DE



Date de convocation du CM : 22/04/2026

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 28/04/2026

01-CM-2026-031 – Règlement budgétaire et financier

Vu l'article L.1612-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de règlement budgétaire et financier,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 16 avril 2026,

Considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement,

Considérant que sont exemptés de cette obligation les communes et les groupements de moins de 3 500 habitants ainsi que leurs établissements publics n'adoptant pas la gestion pluriannuelle des crédits,

Considérant que le règlement budgétaire et comptable doit obligatoirement prévoir :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement,

- les modalités d'information du conseil sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice,

Considérant que le règlement peut aussi préciser les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme, dans les cas et conditions fixés par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du budget,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 22 voix, à l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : **HABILITE** Monsieur le Maire ou son représentant à suivre la bonne exécution de ce règlement.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public.

Le Maire,

Didier LEFORT